



**DATE : 14 décembre 2016**

## **Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Aurélie Haenni**

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 29 Conseillers généraux                      majorité = 15                      Quorum atteint

Excusé : M. Dominique Torche

L'assemblée peut se dérouler normalement.

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Aurélie Haenni.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 21 septembre 2016
3. Modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur les droits de mutation sur les transferts immobiliers à 100% (coefficient actuel 60%) dès le 01.01.2017 (*débat organisé*)
4. Budgets 2017
  - 4.1. Budget d'investissement (*débat libre*)
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
    - 4.1.1. Achat d'un programme de gestion séances, numérisation documents, factures
    - 4.1.2. Achat d'ordinateurs pour les écoles
    - 4.1.3. Demande d'un crédit d'étude pour l'agrandissement, assainissement salle polyvalente
    - 4.1.4. Demande d'un crédit supplémentaire pour la réfection de la chaussée La Léchère à Vesin
    - 4.1.5. Réfection des passages à niveau CFF
    - 4.1.6. Aménagements paysagers PAD Pré du Château
    - 4.1.7. Changement chauffage école de Vesin
  - 4.2. Budget de fonctionnement (*débat organisé*)
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation

DATE : 14 décembre 2016

5. Modification des statuts de l'AIPG (*débat organisé*)
6. Informations communales
7. Divers.

Mme la Présidente Aurélie Haenni salue les Conseillères et Conseillers généraux, M. le Syndic et ses collègues du Conseil Communal, les membres du bureau du CG, la presse ainsi que le public.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Raphaël Grandgirard, Manuel Pires, Bastian Bersier.

Cette séance a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 48 du 2 décembre 2016, par affichage au pilier public communal.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE AURELIE HAENNI**

Mme la Présidente Aurélie Haenni rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance. Avant de démarrer cette séance, elle demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point 2.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 21 SEPTEMBRE 2016**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

### **3. MODIFICATION DU COEFFICIENT DE L'IMPÔT FIXE PAR LE CONSEIL D'ETAT SUR LES DROITS DE MUTATION SUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS A 100% (COEFFICIENT ACTUEL 60%) DES LE 01.01.2017**

Mme la Présidente Aurélie Haenni précise que c'est un débat organisé et donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère.

Mme Vanessa Currat nous informe qu'actuellement le taux cantonal est à 1,5%. Les communes ont la possibilité de percevoir des centimes additionnels à concurrence du montant cantonal, dès lors, la quasi-totalité des communes du Canton et de la Broye perçoivent des centimes additionnels au taux de 1.5%, sauf Cugy dont le taux est de 0,9%, soit 60% du montant cantonal. Le Conseil communal propose donc d'aligner ce taux sur les autres communes, ce qui nous permettra pour l'année 2017 d'avoir un produit financier supplémentaire d'environ 10'000.- et ce qui n'affectera pas le quotidien des citoyens et/ou des entreprises.

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole au président de la commission financière, M. Gilles Zwahlen.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le droit de mutation est un impôt frappant les transactions juridiques ayant pour objet le transfert de propriété immobilière. Il s'avère que le taux des « centimes additionnels » prélevés actuellement dans notre commune est de 60 % par rapport

DATE : 14 décembre 2016

au taux cantonal alors que la majorité des communes de notre district pratiquent un taux de 100 %. Le Conseil Communal propose d'ajuster ce taux à 100 %, à l'instar de la majorité des communes broyardes. La commission financière donne un préavis favorable à cette modification.

Mme la Présidente le remercie et donne la parole aux groupes.

M. Pierre-Alain Maendly nous informe que le groupe « Unité communale » accepte, à l'unanimité des membres présents, la modification du coefficient de l'impôt sur les droits de mutations sur les transferts immobiliers.

Mme Marielle Corboz nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » relève qu'il s'agit d'ajuster ce taux pratiqué dans la majorité des communes du canton et de la Broye et qu'il accepte la modification de cet impôt.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti Socialiste » approuve la modification de cet impôt.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Aurélie Haenni soumet le point 3 : modification du coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur les droits de mutation sur les transferts immobiliers à 100% (coefficient actuel 60%) dès le 01.01.2017.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

**Cette modification est acceptée à l'unanimité.**

Le Conseil Communal remercie l'assemblée.

**4.    BUDGETS 2017**

**4.1.    Budget d'investissements**

Mme la Présidente Aurélie Haenni précise que c'est un débat libre. Elle donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable des finances.

Mme Vanessa Currat nous fait un bref rappel des bases légales du budget d'investissement :

- Les dépenses d'investissements ne peuvent être engagées que sur une décision spéciale
- Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget doit correspondre aux dépenses de l'année
- Les recettes doivent aussi y figurer

Les points clés du budget d'investissements sont : le total des nouveaux investissements pour 2017 est de Fr. 644'000.-. Par rapport à la planification financière, un seul investissement a été avancé, il s'agit du crédit d'étude pour l'agrandissement, assainissement de la salle polyvalente de Fr. 300'000.-.

Elle relève que les indicateurs financiers 2015 que nous recevons du canton sont très utiles pour l'élaboration du budget, malheureusement nous les recevons tardivement, à savoir en novembre 2016. D'autres éléments très importants ressortent de cette analyse du canton, à savoir :

DATE : 14 décembre 2016

- MNA structurelle moyenne ( 2011-2015) : Fr. 593'071.32
- Capacité totale d'investissement 2011-2015: Fr. 9'884'522.-. A relever qu'avant 2013 notre capacité d'investissement était d'environ Fr. 700'000.-.
- Taux d'intérêts actuellement bas mais on voit déjà une légère remontée
- L'accent peut être mis sur les investissements qui n'ont pas pu être réalisés ces dernières années.

Concernant les reports, elle nous informe que le report de Fr. 47'300.- relatif à la STEP a été réglé en 2016 donc il ne sera pas reporté en 2017.

Mme la Présidente donne la parole à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous donne, en préambule, un petit rappel de la mission de la commission financière pour le budget d'investissement. Celle-ci doit préavisier, sous l'angle financier, chaque projet d'investissement sur les indications suivantes :

- a) Le but de la dépense
- b) Le plan de financement (couverture financière et montant annuel du crédit)
- c) Le cas échéant, la durée et le montant des charges financières (amortissements et intérêts) ainsi qu'une estimation des charges d'exploitation qu'il entraîne.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2017, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 781'300.-. Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés ces années précédentes, pour des investissements non réalisés d'une valeur de Fr. 137'300.-, ainsi que quelques nouveaux postes pour un investissement de Fr. 644'000.-.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie la commission financière pour son rapport et on passe au point

#### **4.1.1. Achat d'un programme de gestion séances, numérisation documents, factures**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, responsable du dicastère de l'administration.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe qu'on entend souvent parler de la 4<sup>ème</sup> révolution industrielle, ou industrie 4.0 et il pense qu'il faut prendre le virage numérique encore plus marqué pour notre commune si l'on ne veut pas être dépassé.

Au niveau classement et archivage, nous gérons actuellement une commune de 1692 habitants, comme si elle en comptait encore 500! Notre administration et le Conseil Communal ont besoin d'outils performants pour un travail efficace et rationnel. My Urbanus est en fait un accessoire à la suite de logiciel Data Consulting que notre administration utilise déjà, comme ceux-ci :

- Comptabilité
- Salaires
- Contentieux
- Gestions des relevés d'eau
- Contrôle des habitants
- Gestion des salles
- Impôts
- Cimetière
- Contentieux

DATE : 14 décembre 2016

Cet «accessoire» permet de gérer entièrement numériquement les tâches suivantes de notre quotidien: les PV et le tractanda du Conseil, et des commissions y rapportant, les vacations, les factures ; actuellement, tous les lundis, chaque dicastère passe ses factures au début de sa prise de parole, ce qui prend du temps. Après, les factures seront numérisées, visées électroniquement et archivées dans la GED (Gestion Electronique des Documents). C'est en fait ce dernier onglet qui est au cœur de tout. Il va en premier lieu nous faire diminuer notre consommation de papier.

A titre d'exemple, le PV hebdomadaire du CC est tiré à 10 exemplaires, à raison de 6 à 10 pages par exemplaire. Après il ne sera imprimé que l'exemplaire officiel, celui qui aura été approuvé et signé. Dans la pratique, tous les courriers entrant seront archivés électroniquement que ce soit des mails, ou des envois postaux. Selon leur importance, beaucoup de courriers papiers pourront être détruits et de ce fait plus à classer physiquement.

Il faudra bien entendu une systématique de classement très pointue. En vue de la loi sur l'archivage qui va arriver tout soudain, nous allons bien entendu faire en sorte que notre plan d'archivage soit compatible avec les nouvelles réglementations.

Pour l'hébergement des données, ce sera comme actuellement, nous hébergerons le tout à l'extérieur, via un cloud.

Nous n'avons pas encore pris de décisions si nous resterons au SITEL, ou si nous irons chez Data Consulting pour l'hébergement.

Nous avons par contre pris des renseignements dans des communes travaillant déjà avec ce système, et il est indéniable que cela constitue un gain de temps à terme pour l'administration et le Conseil communal.

Les recherches de documents s'avèrent très faciles et rapides, un peu à l'image d'un Google! En ce qui concerne les communes broyardes, plusieurs ont fait le même choix de logiciel que nous, comme Montagny, Belmont-Broye, et la future Estavayer!

Le programme y compris l'installation coûte Fr. 20'000.- et il faudra compter, à partir de 2018, une licence annuelle de Fr. 975.- comptabilisée dans le budget de fonctionnement.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 20'000.- pour l'achat du logiciel « Urbanus » auprès de la société Data Consulting SA. Les coûts de maintenances seront de CHF 975.- annuellement. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Fabrice Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » estime qu'il est judicieux de se mettre au goût du jour en termes de gestion administrative de notre commune avec des outils informatiques adaptés. Par conséquent le groupe « Unité communale » est favorable à l'achat du programme de gestion à l'unanimité des personnes présentes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 20'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés.

#### **4.1.2. Achat d'ordinateurs pour les écoles**

DATE : 14 décembre 2016

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des écoles.

Mme Currat nous informe que les ordinateurs actuels dans nos classes sont d'occasions, obsolètes, lents et encombrants ; ils ne répondent plus aux exigences scolaires qui sont :

- Travaux de groupes
- Défis
- Objectifs MITIC\* du plan Romand (Médias, Images, Technologies de l'Info et Com)
- Enseignantes planifient leurs besoins : agenda/ mise à disposition

Le Conseil Communal propose l'achat d'environ 10 tablettes, 10 PC et une armoire chariot de charge. Le coût est estimé à Fr. 25'000.- y compris l'installation. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement. Les coûts de maintenance annuelle au budget de fonctionnement s'élèvent à Fr. 600.-.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 25'000.- pour l'équipement informatique pour les salles de classe, soit l'achat d'au moins 10 ordinateurs et 10 tablettes. L'acquisition de cet équipement informatique favorisera le développement pédagogique des élèves et permettra d'atteindre certains objectifs scolaires dans les apprentissages MITIC. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Fabrice Bersier nous informe que le groupe « Unité communale », pense qu'il est important de donner les moyens aux enseignants et est favorable à l'investissement proposé.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 25'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés.

Les élèves et le Conseil Communal remercient l'assemblée.

#### **4.1.3. Demande d'un crédit d'étude pour l'agrandissement, assainissement salle polyvalente**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Borgognon nous informe que le projet d'assainissement et d'agrandissement de la salle polyvalente a été planifié pour un montant de Fr. 3'000'000.-. Le Conseil Communal demande un crédit d'étude de Fr. 300'000.- afin de mandater un bureau d'architecture pour développer un projet d'assainissement et d'agrandissement de la salle polyvalente. Le but est de pouvoir proposer un crédit d'investissement précis au Conseil Général.

En effet, notre salle polyvalente a été construite en 1972 et après plus de 44 ans de bons et loyaux services, celle-ci demande une réfection totale.

DATE : 14 décembre 2016

Selon le rapport demandé déjà en 2009 par le Conseil Communal et complété par la commission d'étude de l'assainissement de la salle de 2011, certains éléments constructifs étaient à faire ou à remplacer tels que :

- La réfection de l'isolation du bâtiment doit être refaite complètement y compris la toiture
- Les fenêtres sont à remplacer entièrement
- La production de chaleur est à changer
- La ventilation est inadaptée
- Les revêtements des sols sont à remplacer
- Certains éléments sanitaires, électriques sont à modifier ou à changer

La commission avait le choix entre :

1. Un assainissement coup par coup
2. Un assainissement complet
3. Un assainissement complet avec un agrandissement du bâtiment

Le choix de la commission s'était porté sur la solution no 3. Le projet avait été bloqué en raison du projet de fusion des communes. Les contraintes temporaires sont à prendre en considération car certains travaux ne peuvent plus être reportés à long terme. C'est pourquoi une mise en conformité de la salle polyvalente est indispensable afin de rendre cette structure aux normes actuelles. Cela permettra une économie importante des charges de fonctionnement. La commission est consciente du coût engendré par cette réalisation mais nous devons faire face à une démocratie qui pourrait atteindre les 2000 habitants dans les cinq prochaines années.

Le nouveau projet sera étudié en parallèle à la construction du CO. L'agrandissement de la salle va inclure des synergies telles que :

- La modification des accès à la place de parc dans le cadre de l'élargissement du chemin d'accès au CO
- La modification de l'accès à la salle polyvalente
- L'aménagement de places pour les arrêts de bus scolaires
- L'agrandissement de la salle polyvalente pour pouvoir accueillir l'aula du CO (550 élèves à terme), aula qui sera louée au CO
- Le changement du système de chauffage, en profitant de la création d'un chauffage à distance par le CO, la chaudière ayant plus de 25 ans doit être changée
- La création d'une sortie de secours et l'installation d'une signalisation d'évacuation des personnes pour notre salle, ceci étant obligatoire.

Ce projet tient également compte des besoins de l'administration communale à savoir :

- Une surface pour un bureau de 4 postes de travail
- Une salle de conseil
- Un local pour les archives
- Le tout pour une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>

La commission a mandaté 6 bureaux d'architecture afin qu'ils nous donnent un montant estimatif pour le crédit d'étude. Après avoir reçu plusieurs offres pour ce crédit d'étude, la commission constate que nous sommes dans le tir avec le montant qui nous serait mis à disposition. Le Conseil Communal propose au Conseil Général d'accepter le crédit d'étude de Fr. 300'000.- et le recours à l'emprunt si nécessaire. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « salle polyvalente » se montera à Fr. 15'000.-. décomposé par l'amortissement obligatoire de 3% l'an (Fr. 9'000.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2% l'an (Fr. 6'000.-), selon l'intérêt moyen.

Pour rappel, la commission est composée de :

Jean-Sébastien Rey / Guido Flammer / Manuel Pires / Bernard Grandgirard /  
Jean-Denis Borgognon

DATE : 14 décembre 2016

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 300'000.- pour un crédit d'étude dans le cadre de l'agrandissement de la salle polyvalente. Ce projet de grande envergure nécessite une planification rigoureuse afin de pouvoir proposer un crédit d'investissement le plus précis possible.

La commission financière souhaite que l'étude permette aussi une estimation, la plus précise possible, des charges et produits d'exploitation qui devront figurer dans le message, selon l'art. 38, al. 1 c) du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo), d'un éventuel crédit d'investissement.

Toujours selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo), art. 53, l'amortissement pour une étude de projet est de 15 %. En cas d'acceptation du projet, le montant du crédit d'étude sera alors intégré au montant total d'investissement qui sera amorti à 3%. En tenant compte de cet amortissement à 15%, en accord avec l'art. 53 de la RELCo, une adaptation des amortissements obligatoires est nécessaire dans le budget de fonctionnement (+Fr. 36'000.-). La commission financière donne un préavis favorable à condition que le Conseil Général s'engage à corriger le budget de fonctionnement (341.390.30).

Mme la Présidente le remercie et donne la parole à Mme Vanessa Currat.

Mme Currat revient sur le taux d'amortissement obligatoire de 3% ou de 15% et nous informe que le Conseil Communal a pris contact avec le Service des communes afin de savoir si le taux appliqué de 3% était correct ou s'il devait être ajusté. En fait, si le projet se réalise, le crédit d'étude est à 3% ; par contre c'est uniquement si le projet n'aboutit pas que le taux appliqué doit être de 15%. C'est pourquoi nous l'avons mis, optimiste, à 3%.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Fabrice Bersier nous informe que le groupe « Unité communale », a mis toute son énergie pour peser le pour et le contre de cet investissement de la grande salle, futur projet. La liste de tous les points présentés par le Conseil Communal a fait pencher clairement la position du groupe. Notre grande salle est une artère de vie de notre commune et le groupe « Unité communale » est conscient que cet investissement est conséquent mais qu'il est nécessaire d'octroyer ce crédit d'étude afin de donner les moyens d'étudier les coûts qui interviendront dans le budget de fonctionnement. Par conséquent le groupe « Unité communale » est favorable d'octroyer ce crédit d'étude à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « socialiste » ne s'oppose pas au crédit d'étude concernant la salle polyvalente, pour un assainissement et/ou un agrandissement. Il demande que les besoins du CO, voir autres intervenants externes, soient clairement déposés afin que nous ayons un cahier des charges clair permettant une étude fiable et complète en relation avec les exigences, avec la participation financière de ceux-ci, directe ou indirecte, soient prédéfinies dans l'éventuelle demande de crédit d'investissement. Il demande, en surplus, la raison pour laquelle cette commission devrait étudier le stationnement des bus reliant le CO alors que cette problématique est totalement sous la responsabilité du CO et qu'une solution éventuelle liée à l'accès à notre grande salle, en raison de la dangerosité, car très fréquenté par les enfants se rendant, soit à la salle de sport ou à l'école pré-enfantine, semble bien de mise sans parler des coûts en relation avec cette solution.



DATE : 14 décembre 2016

M. Jean-Denis Borgognon répond que concernant les accès des bus, tout comme le chauffage, ce sont des synergies avec le CO et il faudra que ce soit étudié. Il est toutefois évident que la commune ne va pas prendre en charge la place des bus.

M. Jean-Gabriel Meylan a bien compris mais relève que dans le cadre de la convention avec le CO, le rôle de la commune est de donner accès à la parcelle reliant le CO mais pas de s'occuper du stationnement des véhicules, ce n'est pas ce qui est mentionné dans les tâches de la commission. Si cette problématique engendre des coûts, ces coûts doivent être imputés à celui qui demande.

M. Borgognon répond qu'il est tout à fait d'accord avec lui.

M. Vincent Grandgirard pense, en son nom personnel, qu'avant de lancer un projet de cette envergure, il aurait apprécié de recevoir un peu plus d'informations sur le projet et son contexte ainsi que sur la nature du mandat qui va être attribué. En effet, le projet dont il est question ce soir est bien différent de celui de 2009-2012.

La salle dont on parle maintenant est beaucoup plus grande ; elle propose une aula de 550 places et inclut les bureaux de l'administration communale, la salle du conseil communal, un local d'archives, même éventuellement d'autres salles supplémentaires. Le projet concerne aussi les accès et les places de parc. Le projet pourrait même s'étendre, et c'est plus étonnant, à l'élargissement du chemin de Vesin, à l'aménagement des arrêts de bus scolaires ou au chauffage à distance du CO.

Ce projet est d'ailleurs si intimement lié au CO qu'on s'étonne qu'il puisse faire l'objet d'une étude distincte...

Aussi, avant de voter ce crédit d'étude, il aimerait disposer de quelques éléments de réponse aux questions suivantes :

Peut-on affirmer que le projet est bien plus étendu que le seul agrandissement et assainissement de la salle polyvalente ? Qu'il touche tout l'environnement de la salle, y compris les liens avec le futur CO, les accès, les places de parc, la transformation ou la réaffectation du bureau communal, etc. ?

Quel résultat est attendu au terme de cette étude ? (un projet validé prêt à construire, des variantes, des propositions ?)

Comment se fera la coordination avec le projet de CO ?

Comment la commune sera impliquée (le Conseil Communal, la commission de la salle polyvalente, le Conseil Général, etc.) ?

A première vue, le nouveau projet esquissé coûtera beaucoup plus cher que le montant de Fr. 3'000'000.- articulé comme plafond jusqu'alors ?

D'où provient le chiffre de 550 places pour l'aula, qui semble énorme en regard d'autres installations du même type, à titre d'exemples, l'aula du GYB propose 350 places, la salle bicubic à Romont compte 450 places numérotées et il faut aller voir du côté de la Prillaz pour trouver une salle de 550 places, dont une centaine à la galerie ?

Quelle sera l'implication du CO dans la transformation de cette salle, à l'égard de laquelle il a des exigences élevées et avec laquelle il y a tant de synergies (qui sont à la fois des opportunités et des contraintes) ? Peut-on espérer un co-financement ? A-t-on une idée de l'intensité de l'utilisation qui sera faite de cette salle par le CO ?

Aujourd'hui, on ne vote pas sur le principe de l'agrandissement et de l'assainissement de la salle polyvalente mais sur un crédit d'étude et une telle étude semble bien nécessaire.

M. Jean-Denis Borgognon précise que ce soir on vote un crédit d'étude et qu'on n'a pas encore toutes les réponses à apporter, ne sachant pas exactement ce qu'on va faire. Par contre pour ce qui est du bâtiment, c'est vrai qu'on a inclus l'administration, on va agrandir la salle d'environ 150 m<sup>2</sup>, en volume cela représente environ 3000 m<sup>3</sup> et ce n'est pas en relation directe avec le CO mais en parallèle en bénéficiant des synergies qui seront

DATE : 14 décembre 2016

apportées par le CO. Eux également pourront bénéficier de certaines synergies, notamment la salle de sport, l'aula dans la salle polyvalente.

Concernant les 550 places, c'est une demande du CO pour une aula de 550 places.

M. Grandgirard pense que c'est un peu flou et demande qu'est-ce qu'on a demandé comme mandat à l'architecte ?

M. Borgognon répond qu'on a demandé une aula de 550 places, une administration de 120 m<sup>2</sup> et une réfection complète de la salle. Concernant les synergies, il s'agit de l'élargissement de la route, le chauffage à distance, l'aula, la bibliothèque qui pourrait être transférée dans les locaux du CO. On pourra entre autre profiter de leurs salles. Il précise toutefois que ce projet démarre et qu'à ce jour nous n'avons pas encore toutes les réponses mais il est important de démarrer en parallèle avec le CO.

M. Bernard Grandgirard précise qu'en ce qui concerne la surface de l'aula, les 550 élèves, cela dépend si on veut les rassembler de manière debout, assise, en formation spectacle ou si on veut les rassembler à table comme pour un loto. Les prescriptions cantonales concernant une aula sont exactement les chiffres qui étaient dans le programme du concours du CO, à savoir 300 m<sup>2</sup> pour les 400 élèves pour la première étape de la construction du CO, plus 90 m<sup>2</sup> pour la seconde étape qui est de 150 élèves. Soit un total de 390 m<sup>2</sup> pour l'aula selon les normes de la Direction de l'Instruction publique. Ces 390 m<sup>2</sup> ont été retirés du programme du CO, concours d'architecte, qui a été lancé le 18 novembre dernier. La surface au sol actuelle de notre salle est d'environ 220 m<sup>2</sup>. L'agrandissement qui était prévu en 2009-2012 prévoyait déjà une augmentation de surface de 50% au sol, donc plus ou moins la surface qui serait susceptible de pouvoir accueillir les élèves du CO. Donc de ce côté-là le projet en soit n'a pas changé mais naturellement nos moyens limités en architecture au sein du Conseil Communal nous poussent à s'adjuger les conseils d'un architecte et nous avons besoin d'un architecte pour développer ce projet et étudier tous les paramètres à prendre en compte mais à ce jour il n'y a aucune décision qui a été prise mais on doit prendre en compte tous les éléments que M. Borgognon a cité, notamment la problématique des accès, l'agrandissement-élargissement du chemin. Ce qui a été demandé aux architectes c'est plus ou moins le programme qui avait été prévu il y a quelques années, la rénovation complète, mise à niveau des normes de sécurité de la salle polyvalente, l'agrandissement qui correspond par hasard aux besoins du CO, et le seul point qui a été rajouté, c'est l'administration communale, ce qui avait été annoncé et présenté dans les but de cette législature. Il a été opportun d'ajouter ce paramètre à l'étude de la salle polyvalente ce qui ne veut toutefois pas dire que cela se réalisera mais nous devons prendre en compte ce paramètre et voir s'il est possible de créer cette administration communale dans l'agrandissement de notre salle polyvalente. Dans le cadre de la construction du CO un projet de chauffage à distance va être étudié et nous aurons peut-être la possibilité de nous raccorder à ce chauffage.

M. Alexandre Vonlanthen relève que si nous sommes arrivés à l'agrandissement de notre salle polyvalente et de lier cela au CO c'est uniquement une question de bon sens et de synergies. Nous avons un CO qui doit avoir une aula et nous, nous avons une grande salle qui est très peu utilisée en journée et qui doit être modernisée et rafraîchie. Dès lors il était opportun de, plutôt que de participer à la construction d'une nouvelle salle, de rénover la nôtre et la louer au CO, ce qui fera des rentrées financières non négligeables pour notre commune.

M. Jean-Denis Borgognon tient à préciser que le coût du projet en 2009 était de Fr. 1'872'000.- et en 2020 de Fr. 3'200'000.-.

DATE : 14 décembre 2016

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 300'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « salle polyvalente » se montera à Fr. 51'000.-. décomposé par l'amortissement obligatoire de 15% l'an (Fr. 45'000.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2% l'an (Fr. 6'000.-), selon l'intérêt moyen.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés.

**4.1.4. Demande d'un crédit supplémentaire pour la réfection de la chaussée La Léchère à Vesin**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy nous informe qu'on parle toujours du même tronçon à Vesin et il nous donne un descriptif des travaux, à savoir :

- Longueur du chantier, 65 m', largeur du chantier 3.50 m'
- Remplacement des deux grilles et de deux tampons
- Renforcement du bord droit
- Pose de pavés de bord à gauche sur 31 m' et à droite sur 35 m'
- Pose d'un revêtement bitumineux monocouche

Il rappelle que nous avons déjà un budget qui a été voté et accepté le 17.12.2014 pour le rétablissement de la banquette La Léchère Vesin de Fr. 20'000.-. Et pour réaliser maintenant l'entier de ces travaux nous avons besoin qu'un crédit supplémentaire de Fr. 29'000.-, soit un total pour ces travaux de Fr. 49'000.-. Concernant le financement, le Conseil Communal propose au Conseil Général d'accepter le crédit de Fr. 29'000.-. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 29'000.- pour un crédit supplémentaire pour la réfection de la chaussée à la Léchère. Ce montant demandé s'ajoute à celui de Fr. 20'000.- accepté en décembre 2014. A ce jour, les travaux n'ont pas débuté. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 29'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés.

**4.1.5. Réfection des passages à niveau CFF**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

DATE : 14 décembre 2016

M. Alain Bürgy revient sur la séance du Conseil Général du 21 septembre dernier et nous informe que suite à la demande de M. Pierre-André Grandgirard pour l'élargissement du passage à niveau côté Bussy, le Conseil Communal a pris contact avec les CFF pour leur exposer la demande. Il nous donne connaissance du courrier réponse des CFF à savoir que ces travaux ne sont pas réalisables pour 2017. En effet, ils nécessitent une mise à l'enquête, procédure ordinaire, qui dure, une fois l'étude effectuée, entre 12 et 14 mois. Les CFF étudient actuellement un projet de renouvellement des installations de sécurité dans le périmètre de la gare de Cugy dont la mise en œuvre est prévue horizon 2022-2024. Si nous sommes disposés à attendre, ils sont disposés, dans le cadre de cette étude, à nous proposer une répartition des coûts pour le déplacement des barrières. Toutefois les frais d'études pour le déplacement de ces barrières sont à la charge du demandeur, donc de la commune. Suite à ce courrier, le Conseil Communal a manifesté son intérêt afin que notre demande soit prise en compte lors de cette étude.

Concernant le crédit d'étude les travaux seront réalisés dans le cadre du changement des rails des CFF. Ces derniers sont propriétaires de l'installation des barrières automatiques du passage à niveau, de l'autorisation de contrôle, les câbles et leur caniveau, les barrières et feux clignotant avec leur mât, les signaux sonores ainsi que les feux ferroviaires qui protègent les passages à niveau, la voie ferrée qui comprend le ballaste, les traverses, les rails et la ligne de contact. La commune est quant à elle propriétaire des chaussées d'accès au passage à niveau, de la surface carrossable au travers des voies et de la signalisation routière. La commune est propriétaire de la route et participe au coût des travaux de renouvellement des platelages à hauteur de 100% des coûts.

Concernant la demande de crédit de ce soir, il nous informe que le Conseil Communal a décidé d'aller un peu plus loin que le passage à niveau comme ça le jour où nous déciderions de refaire les routes on sera déjà en dehors des passages à niveau. Il nous présente le descriptif des travaux :

PN Estavayer-le-Lac :

- Longueur du chantier: 52 m', largeur du chantier: 5 m
- Remplacement des trois grilles et d'un tampon
- Renforcement du bord gauche côté Bussy
- Ilot, remplacement des bordures collées par des bordures bétonnées
- Pose de 48 m' de pavés
- Pose d'un revêtement bitumineux monocouche

PN Payerne :

- Longueur du chantier: 35 m', largeur du chantier: 6 m
- Remplacement d'un tampon
- Renforcement côté Bussy
- Pose de 18 m' de pavés
- Pose d'un revêtement bitumineux monocouche

Descriptif des coûts :

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Rénovation des platelages par les CFF:           | Fr. 120'000.- TTC       |
| Devis pour les travaux de réfection de la route: | <u>Fr. 70'000.- TTC</u> |
| Total:   | Fr. 190'000.- TTC       |

Il précise que si on répare les platelages en même temps que la réfection des voies, cela nous coûte Fr. 120'000.-. Si on fait ces travaux hors réfection des voies, ce montant est augmenté de Fr. 95'000.-, soit Fr. 215'000.-. Le Conseil Communal propose donc de refaire les platelages ainsi que les travaux de réfection de la route en même temps que les travaux effectués par les CFF.

DATE : 14 décembre 2016

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 190'000.- pour l'aménagement et la réfection des platelages sur les deux passages à niveau CFF. Ces travaux seraient effectués sous la conduite des CFF.

De nouveau, selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) l'amortissement devrait être de 7% pour le renouvellement d'une couche d'usure de route.

En tenant compte de cet amortissement à 7%, une adaptation des amortissements obligatoires est nécessaire dans le budget de fonctionnement (+CHF 7'600.-).

La commission financière donne un préavis favorable à condition que le Conseil Général s'engage à corriger le budget de fonctionnement (620.390.30).

Mme Vanessa Currat précise qu'en ce qui concerne ce point, nous avons également demandé au Service des communes quel taux d'amortissement est à appliquer pour ces travaux, ceci suite à la remarque de la commission financière. Le service des communes a confirmé que le taux est bien de 7% et non de 4%, à noter que c'est un peu subtil de savoir si c'est un renouvellement ou une réfection complète. Le Conseil Communal tient compte de cette modification du taux.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Guido Flammer relève que dans le message reçu, il y a trois lignes qui mentionnent qu'il y a Fr. 190'000.- pour changer le platelage et ce soir, un projet différent nous est présenté. Dès lors, leur groupe n'a pas pu étudier le sujet comme il devrait et se pose beaucoup de question sur le platelage entre les deux voies et la réfection du passage à niveau. Du fait qu'ils n'ont pas eu le temps pour étudier ce sujet, il propose de reporter ce poste à une prochaine séance du Conseil Général.

M. Alain Bürgy répond que le message est clair car il mentionne la réfection des platelages et des routes communales.

M. Flammer demande si la réfection des routes communales est une exigence des CFF.

M. Bürgy répond que nos routes communales sont en mauvais état ; on essaie de faire un dégagement vers les lignes CFF et le jour où on réparera ces routes nous n'aurons pas à payer la sécurité inhérente à la proximité des lignes CFF pour la sécurité ce qui coûte, il le rappelle, Fr. 95'000.-.

M. Flammer pense que si on veut parler de sécurité on devrait d'abord élargir le passage à niveau et on referait le platelage en 2022.

M. Bürgy répond que ce n'est pas nous qui décidons mais les CFF qui contrôlent et qui décident mais c'est nous qui payons.

M. Pierre-André Grandgirard remercie M. Alain Bürgy et le Conseil Communal d'avoir donné suite à sa question formulée lors du Conseil Général du 21 septembre. Il est satisfait de la réponse mais revient sur la proposition de M. Flammer. Nous allons rénover le platelage côté Payerne sur 6 mètres de large et côté Estavayer sur 5 mètres.

M. Bürgy répond que ce n'est pas la largeur du platelage qui est mentionné mais la largeur de la route.

DATE : 14 décembre 2016

M. Pierre-André Grandgirard pense qu'il faudra bien veiller à ce que le platelage côté Estavayer fasse également 6 mètres de large car autrement à futur il faudra remettre un bout de platelage, voir rechanger le platelage.

M. Bürgy répond qu'on y veillera et l'idée, il est bien clair, c'est d'élargir la route et à ce moment là le but est de ne pas tout démonter. Il tient à préciser que ce montant figurait déjà dans la planification financière.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 190'000.- au vote. En cas d'emprunt, le coût financier annuel, à charge du poste « routes communales » se montera à Fr. 17'100.-.décomposé par l'amortissement obligatoire de 7% l'an (Fr. 13'300.-) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2% l'an (Fr. 3'800.-), selon l'intérêt moyen.

**Vote :**

**Approbation : 23    Avis contraire : 4    Abstention : 2**

Cet investissement et son financement sont acceptés.

**4.1.6. Aménagements paysagers PAD Pré du Château**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère des constructions.

M. Bernard Grandgirard nous informe que ce point a déjà été présenté à de nombreuses reprises ; il concerne l'équipement du Pré du Château. Au mois de septembre nous avons également parlé de ce budget d'investissement et notamment que des offres avaient été demandées concernant ces aménagements. Il nous présente, au moyen d'un plan, les infrastructures prévues. Le montant présenté ce soir est un montant maximum qui est variable selon les choix techniques. Les offres ont été rendues et nous avons maintenant quelque chose de très précis. Une clé de répartition a été approuvée par les propriétaires et pour information, cela représente 4'200 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs dont 40% en terre communale. Il faut savoir que dans tout aménagement la commune a certaines participations et cet équipement inclut aussi la reprise des infrastructures du chemin Pré du Château, accès proche de la poste, et la reprise des infrastructures Rte de Féigny, accès qui mène aux immeubles de la Vaudoise et du Clos du Savua. C'est une chance pour la commune de pouvoir réaliser ce lieu d'échange et de détente au centre du village, proche des habitations, des commerces, de l'école primaire et du futur immeuble d'appartements protégés. C'est quelque chose qui sera fort apprécié de tous les citoyens et qui sera un poumon vert au centre du village.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 40'000.- pour les aménagements paysagers dans le secteur du Pré du Château, selon le message du Conseil Communal.

La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Jean-Pierre Grandgirard se dit étonné que le Conseil Communal mette au budget 2017 les aménagements paysagers du Pré du Château. Cette zone est en effet loin d'être

DATE : 14 décembre 2016

terminée et pratiquement 3 bâtiments doivent encore être construits dans ce périmètre, à savoir le bâtiment d'appartements protégés, le 4<sup>ème</sup> immeuble de la Vaudoise et un nouvel immeuble pour M. Rumann. Les alentours de notre château sont parfaitement bien entretenus et il ne comprend pas pourquoi le Conseil Communal devrait entreprendre maintenant déjà des travaux d'aménagements alors que ces nouvelles constructions vont sans doute démarrer prochainement. Les chemins piétonniers pour ce quartier ne pourront de toute façon pas être aménagés avant la construction principale qui est l'immeuble d'appartements protégés. Il profite de nous donner des renseignements sur l'immeuble d'appartements protégés, à savoir : au mois de mai dernier, 3 bureaux d'architectes ont été mandatés pour fournir un avant-projet pour cet immeuble et avec l'aide d'un architecte conseil, le représentant du Service des biens culturels de Fribourg, ils ont choisi le projet qui semble le plus approprié. Au mois de juillet, le droit de superficie avec la commune a été signé et actuellement les plans pour cette construction sont déposés dans les bureaux de Fribourg pour examen préalable. Il relève que la société SI Clos du Savua SA n'a pas chômé depuis qu'elle a pu intervenir et elle pense mettre à l'enquête ce projet début de l'année 2017 pour commencer les travaux à l'été prochain. Il pense donc que ces travaux d'aménagement ne seront pas entrepris d'ici 2 à 3 ans et propose de renoncer à cet investissement pour 2017 ce qui éviterait, comme d'autres projets, de devoir reporter ce crédit en attendant que des travaux soient entrepris.

M. Bernard Grandgirard relève que les commentaires de M. Grandgirard sont pertinents mais il précise qu'il faut savoir que certaines factures ont déjà été réceptionnées par l'administration, reçues, visées et payées, notamment les frais de géomètres qui concernent les deux infrastructures qui seront reprises par la commune et qui font partie intégrante du Pré du Château, à savoir les deux accès. Il relève cependant que nous n'allons rien faire de dommageable ou qui devrait être à terme détruit quelques mois plus tard. Nous allons partir par étape et une partie peut être réalisée et pour cela nous avons besoin de ce crédit.

M. Jean-Gabriel Meylan est surpris de savoir que nous avons déjà payé des factures en relation avec le crédit demandé de Fr. 40'000.- qui n'a pas encore été accepté par le Conseil Général.

M. Bernard Grandgirard confirme et relève que le PAD Pré du Château est un dossier qui a déjà occupé le Conseil Communal depuis un certain nombre d'années déjà. En premier lieu dans le PAL, ensuite pour l'étude de l'immeuble d'appartements protégés qui a abouti par un droit de superficie avec la société, la reprise des infrastructures discutée de longue date avec les propriétaires concernés. Une clé de répartition a été établie et si par hasard ce crédit d'investissement n'était pas accepté, les factures seraient payées par le fonctionnement de notre ménage communal.

M. Georges Berger est étonné qu'il n'y ait pas de participation des propriétaires des futurs immeubles dans ce montant de Fr. 40'000.-.

M. Bernard Grandgirard répond que le montant total de ces aménagements s'élève à Fr. 250'000.- et la participation de ces propriétaires est de Fr. 210'000.-. Il rappelle que 40% du terrain touché par ces aménagements est en territoire communal et la participation de la commune représente environ 14%.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 40'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

**Vote :**

**Approbation : 25    Avis contraire : 3    Abstention : 1**

DATE : 14 décembre 2016

Cet investissement et son financement sont acceptés.

#### **4.1.7. Changement chauffage école de Vesin**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que suite à différents courriers avec le Service de l'environnement concernant l'assainissement de l'installation de chauffage de l'école de Vesin et après avoir demandé plusieurs reports, le Conseil Communal a opté pour une installation à pompe à chaleur air-eau. En effet, comme mentionné dans le message du Conseil Communal, l'ancien chauffage à mazout ne répond plus aux normes en vigueur et aurait dû être changé déjà cette année. Le démantèlement de la citerne actuelle est compris dans le montant du budget. Le Conseil Communal propose au Conseil Général d'accepter le crédit de Fr. 40'000.-. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 40'000.- pour le remplacement du chauffage du bâtiment de l'école de Vesin. Le modèle n'étant pas choisi, il est difficile de faire une estimation des charges d'exploitation. Dans le budget de fonctionnement, ce sont les charges du chauffage actuel qui ont été budgétisées.

La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 40'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

#### **Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Cet investissement et son financement sont acceptés.

#### **4.2. Budget de fonctionnement**

Mme la Présidente Aurélie Haenni rappelle à l'assemblée que c'est un débat organisé. Elle donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Vanessa Currat nous communique les bases légales du budget de fonctionnement :

- Art. 87 al. 3 de la loi sur les communes
- Le budget de fonctionnement doit être équilibré.
- Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts.
- La séparation du budget de fonctionnement et d'investissement est obligatoire.
- Le recours à l'emprunt n'est pas autorisé pour le budget de fonctionnement.
- Le budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les imputations internes.
- Le budget comprend toutes les charges liées du canton et des associations de communes.
- Le budget supporte les charges de la dette.



DATE : 14 décembre 2016

- Pour le montant des amortissements légaux, le conseil communal fait référence au contrôle de l'endettement reçu du Service des communes.
- Les bénéfices prévisibles dégagés par l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et la gestion des déchets, doivent être portés en réserves ou en amortissements supplémentaires.
- Les recettes fiscales sont basées sur les données statistiques du Service cantonal des contributions et adaptées si besoin.
- Les imputations internes doivent être impérativement équilibrées.

Points clés du budget de fonctionnement :

- Budget excédentaire: total de charges Fr. 5'880'000.00
- excédent de revenus prévu Fr. 90'896.00
- à noter que le résultat sera modifié au niveau des amortissements obligatoires.
- Total des charges liées 54.21%
- Coût total de la dette 9.72% des charges communales
- Marge de manœuvre commune 36.08%
- Taux de couverture, environnement, taxes causales:
  - Approvisionnement en eau : 94.90%
  - Protection des eaux : 100%
  - Ordures ménagères : 99.74%

Recettes :

- Prudence sur impôts : augmentation de 1% seulement ( cf. planif)
- Augmentation péréquation financière: + 8.75%

Au niveau des charges et produits, elle nous présente un tableau qui démontre la variation entre le budget 2016 et le budget 2017. Elle nous donne en détail les variations présentées.

Quelques chiffres sur l'évolution depuis 2013

|                            | <u>2013</u>  | <u>2014</u>  | <u>2015</u>  |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Population                 | 1496         | 1510         | 1640         |
| Impôts personnes physiques | 3'191'459.20 | 3'416'830.80 | 3'058'927.25 |
| Impôts personnes morales   | 186'021.40   | 172'355.30   | 178'254.55   |
| Dette par habitant         | 3'142.10     | 3'031.49     | 2'648.10     |

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie Mme Vanessa Currat pour ces informations et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière :

En préambule, un petit rappel de la mission de la commission financière pour le budget de fonctionnement.

Selon l'article 97 al. 1 let. a et al. 2 LCo prévoit que la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général.

L'examen du budget consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable.

Conformément au mandat que nous a donné le Conseil Général de notre commune, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2017 en date des 21 et 30 novembre dernier.

0 Administration - 1 Ordre public

Les chiffres présentés ne laissent apparaître aucune variation significative. Par rapport au budget 2016, le total des deux chapitres diminue à Fr. 614'000.- (-1.6%) et les produits augmentent à Fr. 205'000.- (+ 3.3%).

Enseignement et formation

DATE : 14 décembre 2016

Nous avons relevé une augmentation de Fr. 38'400.- (7.61 %) de la participation de notre commune aux frais du CO, il s'agit d'une charge liée.

Les frais liés au camp de ski ne sont pas comptabilisés dans le budget communal, ils seront pris en charge par la caisse de l'ancienne commission scolaire vu que cette dernière a été dissoute.

#### Culte, culture et loisirs

Les charges liées à la participation de notre commune aux dépenses du Conservatoire est en nette augmentation, ce qui représente une augmentation de près 37%» (Fr. 9'081.-). La répartition des frais est calculée au prorata des élèves ainsi que des unités de cours données aux habitants de notre commune.

#### 4 Santé - 5 Affaires sociales

Ces postes, soit 20,5 % des charges de notre budget communal, se composent principalement de charges liées. Nous relevons tout de même une augmentation par rapport au budget 2016 de 5.12% qui représente la somme de Fr. 58'800.-.

#### Transports et communication

Nous avons pris note de la nécessité d'effectuer quelques travaux pour entretenir nos routes dans différents secteurs de Cugy et de Vesin. Le montant du budget demandé est de Fr. 83'000.-. Fr. 22'000.- sont prévus pour l'entretien de la signalisation, l'achat d'indicateur de vitesse « Taxomex » pour inciter les automobilistes à respecter la vitesse autorisée ainsi que pour la pose de supports publicitaires en acier.

#### Protection et aménagement de l'environnement

Des travaux de curage s'avèrent nécessaires pour éliminer le calcaire déposé dans les conduites d'eau de notre commune. En effet, notre Conseil Communal doit tout mettre en œuvre afin d'éviter un refoulement dans les conduites lors de fortes précipitations.

#### 9 Finances et impôts

Nous prenons note que le Conseil Communal joue la prudence dans la fixation des rentrées fiscales pour 2017. Ces estimations revues à la baisse par rapport aux chiffres livrés par le canton, sont plus proches de la réalité et évitent de mauvaises surprises.

Suite aux remarques formulées dans le rapport du budget d'investissement 2017, le poste 940.330.00, amortissements obligatoires, devrait être adapté en conséquence, soit d'être augmenté de Fr. 43'600.-. Cette somme doit être ventilée dans les imputations internes (341.390.30 et 620.390.30) relatives aux projets.

L'excédent du revenu serait dès lors de Fr. 47'296. 29.

En conclusion, sur la base de notre analyse, nous pouvons déclarer que ce budget de fonctionnement est cohérent et réaliste.

La commission financière donne un préavis favorable en tenant compte des corrections des amortissements obligatoires.

Nous remercions le Conseil Communal et le personnel administratif pour l'élaboration de ce budget ainsi que pour la qualité des réponses et explications obtenues.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie le président pour son rapport.

La parole est donnée aux groupes.

M. Fabrice Bersier souhaite, en préambule, remercier, au nom du groupe « Unité communale », l'ensemble du Conseil Communal et le personnel de l'administration, pour l'établissement du budget de fonctionnement 2017 ainsi que pour les compléments d'informations précis dans le message. Le niveau des charges sociales budgétisé est en légère hausse par contre l'évaluation des rentrées fiscales prudentes font que le budget se solde avec un excédent de Fr. 91'000.- dans la ligne de conduite de ces dernières années. Une remarque : il est à regretter que l'objet « accueil extrascolaire » est déficitaire et qu'à son introduction l'objectif était qu'il s'autofinçait. Il demande une information de la part du

DATE : 14 décembre 2016

Conseil Communal. En conclusion le groupe « Unité communale » approuve le budget de fonctionnement 2017 à l'unanimité des personnes présentes.

Mme Vanessa Currat répond qu'en ce qui concerne l'AES il est vrai que c'est un souci mais il dépend du nombre d'enfants accueillis dans cette structure. Nous aurions la possibilité d'augmenter les tarifs pour les personnes qui bénéficient de ce service mais le Conseil Communal est d'avis que c'est un service que la commune rend à la population. Cependant la commune reste attentive à cet état de fait.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné très attentivement le budget de fonctionnement de notre commune pour 2017. En premier lieu il tient à transmettre des remerciements à l'équipe administrative ainsi qu'au Conseil Communal pour l'établissement de ce budget. Il soulève une remarque au sujet de la salle de sport : leur groupe est étonné, que seulement après 12 ans, on doit déjà prévoir une restauration de la façade ainsi qu'un remplacement de galets. Il se demande si le remplacement des galets n'est pas à l'origine des dégâts causés à l'isolation périphérique. Ne pourrait-on pas plutôt utiliser un matériel pour fixer ces galets afin qu'ils ne se transforment plus en projectiles pour lancer contre la façade. Le groupe se demande également où en est le problème de fuite du toit de cette salle de sport. Une autre remarque sur l'achat des indicateurs de vitesse pour la somme de Fr. 12'000.- Le groupe trouverait judicieux, vu le coût élevé de ces appareils, de n'en acquérir qu'un seul afin de juger de son efficacité.

Mme Vanessa Currat répond qu'en ce qui concerne les indicateurs de vitesse, le Conseil Communal a décidé d'en acquérir deux car nous avons deux villages et il est prévu d'en mettre un dans chaque village à différents endroits.

M. Jean-Denis Borgognon revient sur la façade de la salle de sport qui est en mauvais état dû à des déprédations avec des cailloux lancés contre ce mur. Une restauration est nécessaire. De plus pour éviter une récurrence nous voulons supprimer les galets par un bétonnage filtrant. Les travaux seront effectués par nos employés communaux. Concernant le toit, il en parlera dans les informations communales.

M. Manuel Pires nous informe que le budget de fonctionnement 2017 n'appelle pas à beaucoup de commentaires si ce n'est la prudence concernant les rentrées fiscales. Le groupe « parti socialiste » tient à féliciter le Conseil Communal et la secrétaire pour la qualité de ces budgets. Néanmoins leur groupe trouve que l'investissement pour un seul taxomex pour nos deux villages est suffisant et que cet investissement devrait se trouver dans le budget des investissements. En raison de tout ces faits, le groupe « socialiste » demande au Conseil Communal de rester absolument vigilant, malgré cela, le groupe « socialiste » accepte, à l'unanimité des personnes présentes, le budget de fonctionnement 2017.

Mme Vanessa Currat répond qu'actuellement le Conseil Communal a le choix de mettre soit au budget de fonctionnement ou au budget d'investissement. Il estime toutefois que si cela apporte une plus value, il y a lieu de le mettre au budget d'investissement autrement, le montant est mis au fonctionnement, cela dépend bien entendu du montant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le budget de fonctionnement 2017 présentant un excédent de produits, après modification des amortissements obligatoires demandés par la commission financière, de Fr. 49'196.29, au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 1    Abstention : 0**

DATE : 14 décembre 2016

Le budget de fonctionnement 2017 est accepté à la majorité.

## **5. MODIFICATION DES STATUTS DE L'AIPG**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. le Syndic Alexandre Vonlanthen.

M. Vonlanthen nous informe que la fusion de la nouvelle Estavayer entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ceci nous oblige à revoir les statuts et le fonctionnement des associations où il y a des communes membres de la nouvelle entité.

En l'occurrence, nous devons adapter les statuts de l'AIPG (Association intercommunale de la Petite-Glâne pour les non-initiés).

Comme toutes les décisions concernant plusieurs communes, nous devons tous faire avaliser nos changements de statuts à nos législatifs respectifs, et obtenir un oui dans  $\frac{3}{4}$  des communes, représentant  $\frac{3}{4}$  des habitants.

Il nous propose de parcourir les 3 articles à modifier :

Article premier: il est simplement biffé les noms des communes de Bussy, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés et Vuissens, et il est ajouté la commune d'Estavayer.

Article 7 : l'essentiel de la modification est le rajout en fin d'alinéa 1 « *situés sur le périmètre raccordable à notre STEP* », précision car le périmètre institutionnel de la nouvelle commune n'est pas le même que le périmètre traité à Bussy. Sans cet ajout, Estavayer aurait pu se retrouver majoritaire dans les débats de l'AIPG, alors qu'elle n'aura que 1389 habitants raccordés sur les 5362 que traite notre STEP.

Article 21 : du moment que nous modifions les statuts, nous avons jeté un coup d'œil, et aperçu qu'une référence était erronée, probablement due à une précédente modification de statuts. Comme on peut le lire, la référence est bel et bien à l'article 7 et non 8.

La parole est donnée aux groupes.

Mme Corinne Rey nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance des articles modifiés et accepte ces modifications à l'unanimité des membres présents.

M. Raphaël Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » n'a aucune remarque concernant la modification des statuts de l'AIPG et accepte ces modifications.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Socialiste » accepte la modification des statuts de l'AIPG.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet la modification des statuts de l'AIPG au vote.

### **Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

La modification des statuts de l'AIPG est acceptée à l'unanimité.

## **6. INFORMATIONS COMMUNALES**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

DATE : 14 décembre 2016

Mme Vanessa Currat nous donne quelques informations :

- Au vu de l'effectif de l'année dernière, nous avons du dédoubler la classe de 8H pour l'année scolaire 2016/2017, ceci dans la salle polyvalente. Pour la rentrée scolaire 2017, les effectifs sont confirmés et cette classe pourra être fermée.
- Elle nous informe que le marché de Noël des écoles aura lieu le 22 décembre prochain dès 18.30 h. à la salle polyvalente de Cugy.

M. Marc Fontaine nous informe que dans le Lien du mois de novembre, le Conseil Communal donnait l'information que les branches de taille et les déchets de jardin ne seraient plus acceptés dans nos différentes décharges ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce qui a contraint le Conseil Communal à prendre une telle décision c'est que jusqu'à fin 2013, les responsables de nos déchetteries brûlaient systématiquement toutes les branches et bois qui étaient amenées sur le site. Sur dénonciation faite par le Service de l'environnement, nous avons été contraints de stopper immédiatement cette manière de procéder. Nous avons dû même procéder à l'assainissement de la place où les bois étaient brûlés, ce qui a coûté environ Fr. 5'000.- à charge de la commune. Nous avons été contraints de trouver d'autres moyens pour éliminer nos branches et avons trouvé un partenariat avec la société Fricompost à Avenches. Quelques chiffres concernant les coûts d'élimination : 2014-2015 environ Fr. 15'000.- à charge de la commune ; 2016 à fin octobre Fr. 24'000.- ; 2017 budget Fr. 30'000.- si nous maintenons l'élimination des branches selon le mode actuel. Dans cette situation, il y a lieu de tenir compte de différents aspects : dans ces montants pris en charge par la commune, il y a une profonde injustice vis-à-vis du citoyen qui vit en appartement car il participe aux frais occasionnés par les propriétaires. Il y a lieu que chaque citoyen participe à l'élimination de ses propres déchets « pollueur-payeur ». Certains diront qu'ils paient une taxe immobilière leur donnant le droit de déposer ce genre de déchets. Il faut savoir que la taxe immobilière finance le ménage communal comme participation aux infrastructures routières, éclairage public, etc.. et non à l'élimination des déchets. En plus le locataire paie la taxe immobilière par le biais de la location qu'il paie. La valeur locative déclarée n'a également rien à voir avec le financement de l'élimination des déchets. Certains évoqueront la distance pour mener les branches jusqu'à Sévaz ou Avenches. Pour mener des branches à la décharge, une remorque est nécessaire, donc cela ne change rien pour la prise en charge. D'autant plus que cette remorque doit être parfaitement équipée pour utiliser aussi bien les chemins de remaniements que la route communale que les citoyens doivent emprunter pour aller jusqu'à Sévaz. La variante d'utiliser des chemins de remaniement aussi bien jusqu'à Sévaz qu'à Avenches existe.

En date du 6 décembre 2016 s'est déroulée l'assemblée du médico-social pour le district de la Broye. En plus de valider les budgets des EMS, des soins à domicile, du service social et du SMUR, l'assemblée a confirmé le mandat pour le processus de rassemblement des soins à domicile de la Broye vaudoise et fribourgeoise. Différentes études ont été réalisées depuis 2011 déjà et ce processus entre maintenant dans sa phase finale et sera validé de manière définitive par les communes de l'Association lorsque tous les chiffres seront connus. Cette fusion devrait être effective en cours d'année 2018.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que la commission pour la salle polyvalente, fraîchement nommée, s'est réunie deux fois. La première fois le 27 octobre pour se constituer, étudier le rapport de l'ancienne commission, choisir les bureaux d'architectures pour le crédit d'étude. La deuxième fois le 6 décembre dernier pour prendre connaissance des devis pour les crédits d'études établis par les bureaux d'architectures.

Concernant le toit de la salle de sport, nous avons effectivement quelques soucis avec ce toit. En effet, cela fait quelque temps que notre concierge nous signale des infiltrations d'eau par le toit. Après avoir fait nettoyer ce toit par notre employé communal Jean-Luc et

DATE : 14 décembre 2016

mandaté l'entreprise Sottaz, maître de l'œuvre, pour une vérification de l'étanchéité de la toiture, aucun défaut n'avait été constaté mais les infiltrations ont persisté. Cette année, après plusieurs mails et beaucoup de ténacité, nous avons réussi avec l'aide de M. Chuard, architecte responsable du projet, à faire revenir l'entreprise Sottaz pour une deuxième expertise. Celle-ci aurait trouvé la cause du problème et nous attendons maintenant le rapport pour faire face à ce gros souci.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations sur le projet du CO. Un crédit d'étude pour la construction du CO à Cugy a été accepté en assemblée des délégués le 3 novembre dernier pour un montant de Fr. 3'270'000.-. Le mandat a été donné à un architecte pour l'organisation du concours. Divers contacts ont eu lieu, très rapides, entre le comité du CO et l'architecte responsable du concours ; un programme du concours a été établi, celui-ci intègre certaines synergies. Le document du concours d'architecte est bien entendu propriété du maître de l'ouvrage qui est l'Association du CO, c'est un document important qui a pu être téléchargé par les différents architectes souhaitant répondre à ce concours. Le concours a été lancé le 18 novembre dernier. Il nous donne le planning de ce concours :

|   |   |  |
|---|---|--|
| ✓ | Publication du concours :   | 18 novembre 2016   |
| ✓ | Jugement du projet :  | fin mars 2017  |
| ✓ | Vernissage concours :   | 6 avril 2017 où le public est cordialement invité à visiter, consulter les projets |
| ✓ | Mise à l'enquête :  | janvier 2018   |
| ✓ | Assemblée votation pour crédit d'investissement global pour la construction du CO : | juillet 2018   |
| ✓ | Référendum obligatoire :  | septembre 2018 (au niveau du district)   |
| ✓ | Début du chantier :   | octobre 2018   |
| ✓ | Mise en service :   | août 2020  |

Mise en service août 2020 afin d'éviter d'ouvrir et de mettre en place des pavillons scolaires provisoires sur le site d'Estavayer. Il nous présente, au beamer, le programme du concours qui mentionne les synergies possibles avec nos locaux communaux qui devront être étudiées.

Concernant la commission du CO, actuellement il n'a pas été jugé utile de créer une commission car pour créer une commission il faut déterminer un mandat et actuellement les relations qu'il y a eu avec le comité du CO ont été faites par le Conseil Communal. Il relève que toutes les informations données ce soir n'étaient pas connues lors de la précédente séance du Conseil Général. Il rappelle que le maître d'ouvrage pour la construction du CO est l'Association des communes, ce n'est pas la commune de Cugy, et c'est elle qui gère ce projet et les relations qu'il peut y avoir avec la commune concernant plusieurs dicastères tels que les constructions, l'eau, l'épuration, les routes, les bâtiments et les finances. La décision d'une éventuelle nomination d'une commission du CO pourrait venir lors d'un prochain conseil général mais pour l'instant il n'a pas été jugé opportun de créer cette commission.

Il profite de la parole pour donner un complément d'information au sujet du Pré du Château : le PAD Pré du Château date des années 1990 ; il a dû être révisé de manière obligatoire dans le cadre du PAL ; de ce fait une partie des travaux ont été intégrés au coût du PAL. Ce Pré du Château nous avons continué à en parler dans le cadre de l'immeuble d'appartements protégés ; il a dû être modifié et certaines conditions ont été émises par le Service des biens culturels pour la réalisation de ce plan d'aménagement de détail. Les aménagements paysagers font partie des conditions émises par le SBC. Cela concerne aussi les infrastructures de base que la commune doit mettre à disposition et actuellement il

DATE : 14 décembre 2016

n'y a pas eu de budget de voté pour ces infrastructures de base que ce soit pour les immeubles de la Vaudoise ou pour le futur immeuble d'appartements protégés.

M. Claude-Alain Mast apprend avec stupeur ce soir que nous devons mettre à disposition du CO les places de parc le long du terrain de football ainsi que les pistes. On parle de synergies mais il y a des synergies que pour le CO ! Ce terrain nous appartient et qui va payer l'aménagement de ces places de parc ; qu'est-ce qu'il va y avoir sur ce terrain.

M. Bernard Grandgirard répond que le terme mise à disposition ne précise pas s'il y a une location facturée ou non. Il faudra en discuter et trouver un accord. Il y a des synergies dans les deux sens, notamment, les infrastructures existantes et à venir, le chauffage, abri pc et autre... Tout fait partie d'un global et tout sera discuté de manière très sereine avec l'Association du CO. Par analogie il faut juste savoir que le CO d'Estavayer existe depuis fort longtemps, celui de Domdidier également, et les relations entre ces communes sièges et l'Association du CO se sont toujours passées dans la sérénité et de manière très juste, un accord a toujours été trouvé, et il n'y a pas de raison pour que cela se passe autrement avec Cugy. Il faut simplement avoir la patience et être au moment opportun en toute connaissance de cause. Le Conseil Général sera bien entendu tenu au courant de toutes les affaires. Cependant dans le cadre d'une étude d'un dossier tel que celui-ci il est important de mettre tout sur la table et de parler de toutes les synergies potentielles pour ne pas en oublier une.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe de plusieurs choses :

→ Fermeture du bureau communal durant les fêtes, soit du 23 décembre 2016 à 11.00 h. au 9 janvier 2017 à 8.30 h.

→ Il souhaite à tous les conseillers ainsi qu'à leur famille de joyeuses fêtes de fin d'année.

## **7. DIVERS**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jean-Gabriel Meylan revient sur la fermeture du bureau communal du 23 décembre au 9 janvier, soit 2 semaines complètes composées de 10 jours ouvrables ; ne serait-il pas opportun d'offrir à nos concitoyens, en lieu et place d'une fermeture complète, une ouverture allégée et par là-même de répondre aux besoins certains de notre population et ceci sans coût supplémentaire. Des aménagements du temps de travail sont dans tous les cas possibles. Nous bénéficions de personnel de haute qualité, ayant des activités à temps partiel dans le cadre du service administratif; cette organisation permet une souplesse organisationnelle sans aucun doute. Ne serait-il pas là un signe positif, à l'inverse des communes qui nous entourent, de la préoccupation de notre conseil envers nos électeurs.

M. Alexandre Vonlanthen répond que cela fait maintenant 4 ans que nous fermons le bureau communal à pareil période. La majorité des personnes qui viennent au bureau communal ce sont des personnes qui ont la possibilité de venir durant les horaires normaux du reste de l'année et pour principalement recharger des cartes pour le compacteur, chose qui peut s'organiser avant la période des vacances. D'autre part, ce n'est pas 10 jours de fermeture ouvrables mais 8 jours et nous avons 3 personnes, certes, mais 1,55 équivalent plein temps. Concernant la fermeture, cela a été décidé comme cela et les communes qui nous entourent, même les plus grandes comme Estavayer, Fribourg, qui ont plus de personnel que nous, ferment également durant cette même période.

DATE : 14 décembre 2016

M. Jean-Gabriel Meylan ne conteste pas la décision du Conseil Communal mais relève que du fait que cette année cela représente 2 semaines, on aurait pu faire une ouverture allégée qui aurait pu être de 2 jours à 2 heures par exemple. Certes peut-être pour uniquement charger des cartes mais le personnel a sûrement du travail pour le reste du temps qui serait ouvert.

M. Fabrice Bersier souhaite revenir sur la non-venue du Saint-Nicolas à Vesin cette année. Il trouve regrettable que ce petit village de Vesin, avec peu de manifestations, que cette tradition du St.-Nicolas à Vesin n'ait pas eu lieu cette année. Il demande que le Conseil Communal ait une attention particulière pour ce genre de manifestation afin qu'elle perdure.

Mme Vanessa Currat répond que c'est vraiment des circonstances particulières et exceptionnelles qui ont fait que cette manifestation n'ait pas eu lieu mais il est clair que l'année prochaine il y aura à nouveau la St.-Nicolas à Vesin.

M. Raphaël Grandgirard revient sur l'élimination des branches ; au mois de novembre 2016 chaque citoyen de Cugy a été informé, via le Lien, que l'élimination des branches n'était plus assurée par les déchetteries de Cugy et Vesin, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Plusieurs membres du groupe « Unis pour Cugy » ont été interpellés par les habitants de la commune afin de souligner le caractère abrupt du message qui n'a pas été apprécié. Bien que cela ne concerne principalement que les propriétaires, le message n'a pas été un élément diplomatique et des solutions alternatives auraient dû être proposées jusqu'à une solution définitive soit mise en place pour la gestion des branches. Il souligne que cette problématique expose la commune à des dépôts sauvages dans les forêts de la commune. A son avis le tout ménage n'est pas très clair et porte à confusion ; il est mentionné que les branches doivent être amenées soit à Avenches, soit à Sévaz selon les tarifs en vigueur, ce n'est pas très clair.

Autre point : concernant les frais pour les aménagements paysagers, est-ce que la commune a mis ces frais dans le compte de fonctionnement de la commune ?

M. Marc Fontaine relève qu'il n'y a pas si longtemps de cela, notre commune rencontrait des difficultés financières et on bataillait pour supprimer le deuxième compacteur ; maintenant que cela va mieux, mais que malheureusement nous avons décidé de ne plus prendre les branches à Cugy, ce sont les mêmes personnes qui nous disent qu'on devrait continuer à accepter et payer pour évacuer les branches. Ce qu'il faut savoir c'est que dans un premier temps, la commune a donné une information abrupte, peut-être, mais on ne pouvait plus se permettre de perdre chaque année environ Fr. 30'000.- pour les branches. Nous n'avons pas donné plus d'indication où l'on pouvait amener ces branches car nous sommes actuellement en négociation avec différentes sociétés dans ce domaine-là. Concernant l'élimination des branches, cela ne sera pas gratuit mais coûtera Fr. 0.10 le kg à Sévaz. Ce qu'il faut cependant savoir c'est que la société RG Récupération SA nous offre la possibilité d'amener les branches le samedi et les heures d'ouverture seront prises en charge par la commune.

M. Pierre-Alain Maendly fait une remarque sur la boîte aux lettres du bureau communal. Il semblerait que lors des dernières élections et votations, cette dernière débordait et il semblerait même que certaines personnes ont sorti des enveloppes pour y mettre les leurs et ensuite remettre les autres. Il demande au Conseil Communal de chercher une solution et de remédier à ce problème.

M. Alexandre Vonlanthen demande en premier lieu si quelqu'un a vu ce problème et relève qu'il est vrai que la boîte aux lettres était pleine, c'était une votation exceptionnelle, mais, renseignements pris auprès du personnel de l'administration, il n'y avait pas d'enveloppes



DATE : 14 décembre 2016

posées sur la boîte aux lettres, ni débordante. Le personnel de l'administration s'est rendu plusieurs fois par jour et durant le week-end pour vider cette boîte aux lettres.

M. Vincent Grandgirard revient sur la commission du CO. Le 2 mars 2016, alors qu'on débattait de l'acceptation des nouveaux statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye, M. le conseiller général Benoît Rossier proposait de mettre en place sans tarder une commission du CO. Aujourd'hui, alors qu'un cahier des charges a été établi, qu'un concours a été lancé et que les résultats seront présentés au mois d'avril 2017, il est temps de nommer cette commission. En effet, le projet de CO aura des retombées importantes pour la commune et pour l'ensemble des citoyens que nous représentons. Une telle commission n'aurait pas de pouvoir décisionnel mais servirait de relai entre le Conseil communal ou la commission de bâtisse du CO et la population, dont elle se ferait la porte-parole. La prise en compte des intérêts de la population permettra de mettre de l'huile dans les rouages et suscitera une meilleure adhésion des habitants de Cugy à ce projet, notamment au moment de la mise à l'enquête.

Les tâches de cette commission pourraient consister à :

- Informer la population sur le projet de CO (détails du projet, avancement)
- Rapporter les questions et les préoccupations de la population (ses inquiétudes, ses interrogations, ses souhaits, etc.)
- Offrir une voix aux voisins du CO, qui sont directement concernés
- Etendre la réflexion aux répercussions indirectes du projet de CO (circulation, deux-roues, piétons, gare, commerces, écoles primaires, activités sportives, sociétés, nuisances sonores, agriculture, etc.)

Même s'il n'y voit pas une utilité immédiate, nous demandons au Conseil communal de mettre sur pied cette commission du CO dès la prochaine séance du Conseil général de façon à en disposer quand on en aura besoin. S'il y renonçait, nous proposerons alors de créer une commission du Conseil général, qui serait beaucoup moins pertinente...

M. Guido Flammer pense que cette commission pourrait aussi étudier le problème de nos enfants qui se rendent à l'école de Cugy, de Vesin et de la Grange-des-Bois et qui pourraient le faire à vélo et il faudrait dès lors étudier le problème de la sécurité (chemins piétons, pistes cyclables...)

M. Georges Berger nous informe que cela fait maintenant 6 ans qu'il fait partie du Conseil Général. Cependant, pour des raisons de santé, il a décidé, ce soir, de démissionner. En effet, depuis environ 3 mois, il a quelques soucis de santé et son médecin lui a conseillé de lever le pied. Il souhaite à tout le monde une bonne année et une bonne santé.

M. Bernard Grandgirard souhaite répondre à la demande de M. Vincent Grandgirard et nous informe qu'il a pris bonne note de cette remarque qui émane du groupe « Unis pour Cugy » de constituer une commission du CO. Ce thème va être discuté au sein du Conseil Communal ; ce dernier n'avait pas exclu de le faire mais il faut définir le mandat de cette commission et éviter des doublons. Une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil Général.

Avant de clore l'assemblée, Mme la Présidente Aurélie Haenni nous communique les dates des séances du Conseil Général pour l'année 2017 à savoir :

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| 26 avril 2017     | à 20.00 h.           |
| 05 juillet 2017   | à 20.00 h. (réserve) |
| 27 septembre 2017 | à 20.00 h.           |
| 13 décembre 2017  | à 20.00 h.           |

DATE : 14 décembre 2016

Elle invite les conseillers généraux à venir chercher leurs vacations auprès de la secrétaire ceci dès la fin de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie tous les participants à cette assemblée. Elle félicite le Conseil Communal et M. le Syndic pour leur travail ainsi que tous les acteurs qui œuvrent pour cette commune. Elle souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et nous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

Aurélie Haenni

La Secrétaire :

Sylvia Bersier